



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **8 mai 2006**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2005.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2005 pour un montant de **Frs 8'335'351.99** aux charges et de **Frs 9'345'625.35** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 1'010'273.36**
3. D'approuver le compte d'investissement 2005 pour un montant de **Frs 94'964.40** aux dépenses et de **Frs 224'000.--** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs -129'035.60.**
4. D'approuver la diminution des investissements nets de **Frs -129'035.60**, l'autofinancement à raison de **Frs 2'787'097.01** au moyen de la somme de **Frs 1'776'823.65** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 1'010'273.36**.
L'excédent de financement s'élève à **Frs 2'916'132.61**
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 1'010'273.36** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2005
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2005, totalisant tant à l'actif un montant de **Frs 54'336'095.51.**

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2006.

Vandœuvres, le 16 mai 2006

Le Président du conseil municipal

Nicolas TERRIER

